



École du Routier G.C. inc.

2220, rue Louis-Allyson
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4P3
Téléphone : (819) 379-9209
Télécopieur : (819) 379-6326
www.ergc.ca

2150, rue André C.-Hamel
Drummondville (Québec) J2C 8B1
Téléphone : (819) 472-9209
Télécopieur : (819) 472-6209
www.ergc.ca

Formation Classe 1 (54 heures)

Formation théorique :	- Code et lois	(4 h)
	- Freins 1	(4 h)
	- Freins 2	(4 h)
	- Vérification avant départ	(4 h)

La formation théorique a lieu à des journées fixes, généralement les mardis et jeudis, entre 18 h et 22 h, et peut dans certains cas être donnée le jour à l'intérieur d'un DEP. **Vous payez toute la formation théorique lors de la première journée de théorie en argent comptant ou par carte de débit.**

Formation pratique :	- Inspection mécanique du camion (VAD)	(4 h)
	(2 heures de VAD, 2 heures observation VAD et conduite)	
	- 7 formations de base	(28 h)
	(2 heures de conduite, 2 heures d'observation par leçon)	
	- Circuit préparatoire examen SAAQ	(4 h)
	- Location véhicule examen à la SAAQ	(2 h)

La formation pratique pour les particuliers se déroule avec un nombre maximal de deux (2) élèves par camion. Le calendrier de formation pratique est déterminé en fonction des disponibilités de chacun (e). Un délai d'un mois est exigé par la SAAQ entre l'émission du permis probatoire et la passation de l'examen pratique pour les personnes de 25 ans et plus ou ayant 5 ans d'expérience en classe 5 sinon un délai de 3 mois est requis.

La durée totale de cette formation de 54 heures varie selon la date d'émission du permis probatoire de la SAAQ. Un crédit d'impôt combiné de 32.53 % est accordé par les gouvernements du Québec et du Canada. Si le cours est payé par l'entreprise, des taxes sont applicables. La formation est cependant assujettie à la Loi sur la formation professionnelle.

Les pré-requis pour la formation sont les suivants:

- Être titulaire d'un permis de classe 5 (automobile depuis au moins 36 mois)
- Un examen médical à fournir à la SAAQ (formulaire disponible à la SAAQ)
- Pas plus de 3 points d'inaptitude (dossier de conduite de la SAAQ)
- Aucune suspension ou révocation permis de conduire au cours des 2 dernières années (accumulation de points ou infraction au Code criminel)